

Prise de position | SVGW, le 16 octobre 2023

PFAS – substances per- et polyfluoroalkylées



Le groupe des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) comprend plus de 6000 substances. Les PFAS sont très stables du fait de leurs liaisons carbone-fluor et ne peuvent être dégradés chimiquement, physiquement ou biologiquement dans l'environnement.

Les PFAS ne sont pas présents de manière naturelle dans l'environnement. Ils ont été produits pour la première fois par l'être humain dans les années 1940. Actuellement, plusieurs milliers de PFAS différents sont produits. La plupart du temps, ils résistent bien à la graisse, à l'eau et à la saleté. C'est pourquoi ils sont employés pour les vêtements d'extérieur, les ustensiles de cuisine et les revêtements antiadhésifs. Les PFAS sont également utilisés dans les produits phytosanitaires, les mousses anti-incendie, les agents ignifuges et les cosmétiques.

Les PFAS sont souvent vaporisés sur la surface des objets sous forme de revêtement. Pendant leur phase de production, en cas de manipulation inappropriée, ainsi que par abrasion et par évaporation, ils passent dans l'air et dans l'eau et sont propagés par le vent et les eaux jusqu'aux nappes phréatiques. Si aucune dilution n'a lieu, les PFAS s'accumulent au fil du temps car ils se dégradent très difficilement dans la nature.

Bien que possible au niveau technologique, l'élimination des PFAS du cycle de l'eau pose d'autres problèmes: elle est coûteuse en énergie, techniquement complexe et peu durable.

Les distributeurs d'eau sont directement concernés par le problème, car l'absorption des PFAS dans le corps humain se fait principalement par l'alimentation et, dans une moindre mesure, par l'eau potable. De plus, une très petite partie des PFAS est absorbée par les voies respiratoires. En raison de

Licence pour Duygu Toy, d.toy@svgw.ch

SVGW Fachverband für Wasser, Gas und Wärme, Zürich

leur toxicité, de leurs propriétés hydrosolubles et de leur persistance, les PFAS en tant que groupe de substances doivent être éliminés le plus rapidement possible du circuit économique. Il convient également de veiller à ce que les substituts à ces derniers ne présentent aucun danger pour l'être humain et l'environnement. Cependant, s'il n'est pas possible de renoncer aux PFAS, il convient de s'assurer qu'ils ne puissent pas se disséminer dans l'environnement. En outre, un monitoring complet doit être mis en place afin d'identifier au plus tôt les voies d'apport et d'identifier les sources potentielles de pollution.

Une interdiction éventuelle de l'ensemble du groupe des PFAS aurait également des répercussions sur les distributeurs d'eau. D'une part, cette question les concerne directement parce que ces substances polluent leurs ressources en eau potable. D'autre part, les infrastructures de distribution d'eau utilisent des composants contenant eux-mêmes des PFAS. À moyen et à long terme, il faut s'assurer que la technique des procédés ne recoure pas aux PFAS, utiliser des matériaux de remplacement non problématiques ou, si les nouveaux composants contiennent des PFAS, exclure tout apport potentiel dans l'environnement et garantir une élimination correcte.

La revendication d'une interdiction générale du groupe des PFAS trouve un large écho en Europe. Les autorités de surveillance nationales de Norvège, de Suède, des Pays-Bas, d'Allemagne et du Danemark ont demandé à la Commission européenne d'en limiter l'utilisation. L'interdiction en Suisse doit être coordonnée avec la démarche européenne: il ne serait ni judicieux ni réalisable de faire cavalier seul.



L'essentiel en bref

1. Les PFAS ne se dégradent pas de manière naturelle et s'accumulent dans l'environnement et dans le cycle de l'eau.
2. Le groupe des PFAS, qui se compose de plus de 6000 substances, est principalement utilisé pour les revêtements résistant à la saleté, à la graisse et à l'eau. Ils pénètrent dans l'environnement par abrasion et par évaporation.
3. L'élimination des PFAS présents dans l'eau brute à l'aide des méthodes de traitement connues est certes possible sur le plan technologique. Cependant, cette solution est coûteuse, non durable et sa réalisation technique exige un investissement disproportionné. En outre, elle est contraire au principe de précaution.
4. Seules les propriétés toxicologiques de quelques PFAS sont connues. Mais, en raison du grand nombre de substances qui composent ce groupe, il est difficile d'en avoir une vue d'ensemble.
5. Les PFAS devraient donc être interdits de manière générale en tant que groupe de substances. Il convient de s'assurer que les substituts ne présentent pas de risques.
6. La pollution dans les eaux suisses (y compris les nappes phréatiques) et dans le reste de l'environnement est surveillée en permanence par l'OFEV et les laboratoires cantonaux. De plus, il faut mettre en place un monitoring complet spécifique aux PFAS afin d'identifier au plus tôt les sources d'émission et les voies d'apport potentielles et de prendre les mesures qui s'imposent.



Objectifs et revendications de SVGW

SVGW a pour objectif de permettre aux générations futures une utilisation simple de nos ressources en eau.

L'élimination des PFAS de l'eau brute ne constitue pas une solution durable: mieux vaut les éliminer à la source.

- SVGW s'engage en faveur d'une interdiction aussi rapide que possible du groupe des PFAS.
- Dans les cas où il n'est pas possible de se passer des PFAS, il convient de veiller à ce qu'ils ne puissent pas se disséminer dans l'environnement. Les dérogations soumises à autorisation ne sont possibles que si aucune alternative n'existe.
- L'innocuité des substituts aux PFAS doit être démontrée.
- Les offices de l'environnement au niveau national et cantonal veillent à l'identification des sources d'émission et des voies d'apport au moyen d'un monitoring complet et spécifique aux PFAS.



Contact:

Martin Sager
Directeur
Tél. 044 288 33 47
m.sager@svgw.ch

Rolf Meier
Chef secteur eau
Tél. 044 288 33 67
r.meier@svgw.ch

Christos Bräunle
Service médias
Tél. 044 288 33 69
c.braeunle@svgw.ch

Mentions légales

SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur
Grütlistrasse 44
8027 Zurich
www.svgw.ch